

Spots

Les élections sociales: un rendez-vous à ne pas manquer

Les précédentes élections sociales ont été marquées par un taux d'abstention élevé qui traduisait peut-être une insouciance caractéristique des périodes de prospérité.

Depuis 2008 et le début de la crise économique, il y a eu un recul des droits sociaux partout en Europe.

La pression sur les salariés existe aussi au Luxembourg: comme le montre ces derniers temps la dénonciation de plusieurs contrats collectifs par le patronat, les acquis sociaux sont en danger dans notre pays.

On se rend compte que dans une démocratie évoluée comme la nôtre, la défense des droits sociaux fait bien partie des priorités pour les défenseurs des droits fondamentaux.

Les prochaines élections sociales com-

porteront deux scrutins: celui pour les délégations du personnel et celui pour la Chambre des salariés (CSL).

Tout le monde comprend sans doute l'utilité de la délégation du personnel dans une entreprise. Elle négocie le contrat collectif, elle surveille la santé et la sécurité au travail, elle défend les intérêts des salariés, qu'ils soient syndiqués ou non.

Mais beaucoup de gens ignorent l'existence et l'importance de la Chambre des salariés. Or nous payons tous une cotisation à cet organisme.

A quoi sert cette Chambre des salariés? Elle représente nos intérêts dans des structures comme la caisse de pension ou la caisse de maladie.

Elle donne son avis sur les projets de loi concernant le salariat et ainsi empêche

souvent que des lois néfastes pour les travailleurs soient votées. Elle offre un vaste programme de formation continue et contribue ainsi à la promotion sociale des salariés.

En fait, les élections sociales constituent la seule consultation véritablement démocratique dans un pays où près de la moitié de la population n'a pas le droit de vote.

Aux élections sociales, tous les salariés du Grand-Duché, les Luxembourgeois, les étrangers résidents et les frontaliers sont invités à participer. Ajoutons que les retraités eux aussi sont concernés, puisqu'ils votent pour la Chambre des salariés.

On n'insistera donc jamais assez sur l'importance des scrutins du 13 novem-

bre pour le rééquilibrage des forces sociales au moment où un nouveau gouvernement se met en place.

Le poids des délégations du personnel dépend en grande partie du taux de participation à ces élections. De même l'im-

portance de la Chambre des salariés augmentera si de nombreux électeurs expriment leur vote lors des élections sociales.

Syndiqués ou non syndiqués, nous avons tous un droit de vote que nous devrions interpréter comme une obligation – celle de saisir les moyens de défendre les

droits sociaux conquis par tous ceux qui se sont battus avant nous, en déposant tous notre bulletin dans l'urne.

PIETRO MONACO,

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

